

NOS SERVICES EN LIGNE  
POUR UNE BANQUE  
TOUJOURS PROCHE DE VOUS



**Sur Internet**

[www.banque-kolb.fr](http://www.banque-kolb.fr)



**Sur smartphone et tablette**

Internet mobile : [m.banque-kolb.fr](http://m.banque-kolb.fr)

Application à télécharger gratuitement



Sur l'App Store\*



Sur Google Play\*\*

\* App Store est un service d'Apple Inc. \*\* Google Play est un service de Google Inc.



**Par téléphone**

Étoile Direct et Étoile Direct Bourse :

**3450**

Service gratuit  
+ prix appel

**Pour vous abonner  
à ces différents services**

Appelez le :

**3450**

Service gratuit  
+ prix appel



Tous les papiers  
se recyclent.

**Banque Kolb**



Banque Kolb – Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 14 099 103 – SIREN 825 550 098 – RCS Epinal – N° TVA FR37 825 550 098 – Siège Social : 1 et 3, place du Général de Gaulle - BP 1 - 88501 Mirecourt Cedex - Direction Centrale : 2, place de la République - BP 50528 - 54008 Nancy Cedex - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 859 - MO - Ref. 6981 G - Janvier 2020 - Création : Agence kiss

PARTICULIERS



CONDITIONS  
ET TARIFS

EN VIGUEUR

AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

**Banque Kolb**



# ÉDITO

Vous trouverez, ci-joint, les tarifs des produits et services réservés à nos clients « Particuliers ». Ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ces tarifs sont disponibles dans nos agences. Vous pouvez également les consulter sur notre site Internet : [www.banque-kolb.fr](http://www.banque-kolb.fr).

Les tarifs indiqués dans ce document ne sont pas exhaustifs. Avant d'initier une opération dont le tarif n'est pas précisé dans les pages qui suivent, il vous appartient de vous renseigner auprès de votre Conseiller.

Ces tarifs peuvent être modifiés à tout moment sous réserve d'une information préalable à leur application.

Seuls les tarifs indiqués en TTC sont soumis à la TVA (TVA en vigueur au 01/07/2019 : 20,00 %).

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1<sup>er</sup>, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du COMOFI et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation sous réserve que l'établissement propose des offres groupées de services liées à un compte de paiement.

# SOMMAIRE

PAGE

<b>OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE</b>	4
OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	
RELEVÉS DE COMPTE	
TENUE DE COMPTE	
SERVICES EN AGENCE	
SERVICE BANQUE PRIVÉE	
<b>BANQUE À DISTANCE</b>	5
LA BANQUE PAR INTERNET	
LA BANQUE PAR TÉLÉPHONE	
ÉTOILE INFOS	
<b>VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT</b>	6
CARTES	
VIREMENTS	
PRÉLÈVEMENTS / TIP	
CHÈQUES	
DATES DE VALEUR	
CONDITIONS D'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS DE PAIEMENT	
<b>OFFRES GROUPÉES DE SERVICES</b>	10
LA CONVENTION ÉTOILE	
OFFRE SPÉCIFIQUE DE SERVICES BANCAIRES	
<b>IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS</b>	12
COMMISSION D'INTERVENTION	
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
INCIDENTS DE PAIEMENT	
PLAFONNEMENT SPÉCIFIQUE DES FRAIS D'INCIDENTS DE PAIEMENT ET D'IRRÉGULARITÉS DE FONCTIONNEMENT	
<b>DÉCOUVERTS ET CRÉDITS</b>	13
DÉCOUVERTS	
CRÉDITS À LA CONSOMMATION	
CRÉDITS IMMOBILIERS	
CAUTIONS ET AVALS DONNÉS	
<b>ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS</b>	15
ÉPARGNE BANCAIRE	
PLACEMENTS FINANCIERS	
GESTION SOUS MANDAT	
PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE	
ASSURANCE-VIE ET CAPITALISATION	
GESTION INITIALE	
RELEVÉS	
<b>ASSURANCES ET PRÉVOYANCE</b>	20
<b>SUCCESSION</b>	20
<b>GLOSSAIRE</b>	21
<b>RÉSOLURE UN LITIGE</b>	22

# OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE		En Euro
• Ouverture d'un compte		GRATUIT
• Service d'aide au changement de domiciliation bancaire		GRATUIT
• Services Bancaires de Base <sup>(1)</sup>		GRATUIT
• Clôture de compte		GRATUIT
• Liste des opérations automatiques et récurrentes fournie à la demande du Client lors de la clôture de compte		GRATUIT
RELEVÉS DE COMPTE		
• Relevé de compte		
- mensuel		GRATUIT
- supplémentaire (décadaire, journalier)	2,20 + frais postaux <sup>(2)</sup>	
• Relevé de compte en ligne (par Internet) <sup>(3)</sup>		GRATUIT
• Relevé de Compte Patrimonial <sup>(4)</sup>		
- envoi annuel <sup>(4)</sup>	47,00/an	
- envoi semestriel <sup>(4)</sup>	54,00/an	
- envoi trimestriel <sup>(4)</sup>	70,00/an	
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE ÉPARGNE		INCLUS
• Relevé de portefeuille titres		
- envoi trimestriel		GRATUIT
- envoi à la demande	13,00 + frais postaux <sup>(2)</sup>	
• Attestation de plus ou moins-value (sur demande)		GRATUIT
TENUE DE COMPTE		
• Tenue de compte <sup>(5)</sup>	7,50/trimestre	
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE		EXONÉRATION
• Courrier à disposition en agence <sup>(6)</sup>	115,00/an	
• Envoi en recommandé (hors chéquier)	13,80 TTC minimum	
• Émission de fax	6,00 TTC	
• Délivrance d'un IBAN/RIB <sup>(7)</sup>		GRATUIT
• Compte inactif (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 C.mon.fin.) <sup>(8)</sup>	30,00/an par compte	
SERVICES EN AGENCE		
• Historique instantané au guichet	5,90	
• Frais par retrait d'espèces en agence du Groupe Crédit du Nord sans émission de chèque		GRATUIT
• Frais de location de coffre-fort		
- en fonction de la taille et de l'option <sup>(4)</sup>	À partir de 138,00 TTC <sup>(9)</sup> /an	
• Frais de recherche de documents (attestation, duplicata de relevés de compte, ...)	54,00 TTC	
• Frais de suivi de compte pour Client non-résident	16,50/trimestre	

		En Euro
• Réquisition hypothécaire (hors débours)		41,00 + débours
• Demande d'états au Greffe (hors débours)		49,00 + débours
• Demande d'états cadastraux ou hypothécaires (hors débours)		74,00 + débours
• Commission de service sur l'achat de billets étrangers		10,00
SERVICE BANQUE PRIVÉE		
• Commission de service banque privée		1 100,00TTC/an

La commission de service banque privée intègre toutes les prestations d'accompagnement de la Banque Privée. Vous avez accès à un Banquier Privé dédié qui vous accompagne dans vos projets patrimoniaux, qui mobilise l'ensemble de nos experts pour répondre à vos demandes spécifiques (ingénieurs patrimoniaux, ingénieurs assuranciers, ingénieurs financiers). Vous avez par ailleurs accès à l'ensemble de l'univers de conseil spécifique à la Banque Privée (action, obligation, immobilier, private equity, produits structurés, etc.), avec des solutions internes et/ou avec des partenaires externes (assureurs, sociétés de gestion, etc.).

## BANQUE À DISTANCE

LA BANQUE PAR INTERNET		En Euro
www.banque-kolb.fr et depuis nos applications Smartphone et tablette		
• Abonnement <sup>(10)</sup> à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - Banque en ligne Internet incluant 6 alertes compte <sup>(11)</sup> et 10 alertes bourses/mois <sup>(5)</sup>		GRATUIT
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE		COMPRIS
• Frais d'utilisation du service de banque à distance (abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.))		
- coût à l'alerte compte supplémentaire <sup>(4)</sup>	0,32 TTC	
- coût à l'alerte bourse supplémentaire <sup>(4)</sup>	0,50 TTC	
• Consultation et gestion en ligne de vos cartes bancaires <sup>(12)</sup>		GRATUIT
• Frais par virement SEPA <sup>(13)(14)</sup>		
- virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		GRATUIT
- virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) instantané <sup>(15)</sup>	0,50	
- virement (cas d'un virement SEPA permanent)		GRATUIT
• Option bourse		GRATUIT
• Option relevé de compte en ligne		GRATUIT
• Option opérations sur Assurance-vie		GRATUIT
LA BANQUE PAR TÉLÉPHONE		
Étoile Direct et Étoile Direct Bourse :	<b>3450</b>	Service gratuit + prix appel <sup>(16)</sup>
• Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - Étoile Direct et Étoile Direct Bourse		GRATUIT
• Frais par virement <sup>(13)</sup> (cas d'un virement SEPA occasionnel émis en interne vers le compte d'un autre titulaire ou externe quel que soit le bénéficiaire - hors virement SEPA instantané)		3,00
• Remplacement d'une carte (hors fraude ou problème technique)		8,40
• Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur <sup>(5)</sup>		10,85
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE		INCLUS
ÉTOILE INFOS		
Alertes sur compte par SMS ou e-mail		
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou e-mail (Étoile Infos - 6 alertes compte <sup>(11)</sup> par mois incluses) <sup>(5)</sup>		3,00 TTC/mois
- coût à l'alerte supplémentaire <sup>(4)</sup>		0,32 TTC

# VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES		En Euro
<b>Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)</b>		
• Carte CB/Visa Infinite		360,00/an
• Carte CB/Visa Platinum		220,00/an
• Carte CB/Visa Premier <sup>(5)</sup>		138,00/an
• Carte CB/Visa Classic <sup>(5)</sup>		52,00/an
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE		COTISATION INCLUSE
<b>Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)<sup>(17)</sup></b>		
• Carte CB/Visa Infinite		360,00/an
• Carte CB/Visa Platinum		220,00/an
• Carte CB/Visa Premier <sup>(5)</sup>		138,00/an
• Carte CB/Visa Classic <sup>(5)</sup>		50,00/an
<b>Les options</b>		
• Option débit - crédit <sup>(18)</sup> (option associée à l'ouverture d'un crédit renouvelable Étoile Avance, disponible sur les cartes CB/Visa Classic, CB/Visa Premier et CB/Visa Platinum)		GRATUIT
• Option cryptogramme visuel dynamique <sup>(19)</sup>		12,00/an
<b>Les cotisations cartes American Express<sup>(20)</sup></b>		
• Cotisation carte Platinum American Express		590,00/an
• Cotisation Gold Card American Express <sup>(4)</sup>		185,00/an
• Cotisation carte Green American Express <sup>(4)</sup>		95,00/an
<b>Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)</b>		
• Carte CB/Visa Électron		40,00/an
• Carte Jeunes		18,00/an
<b>Fourniture d'une carte de retrait</b>		
• Carte CB/Visa Plus		32,00/an
• Carte de retrait interne		GRATUIT
<b>Les opérations cartes bancaires France et zone Euro</b>		
• Frais par retrait d'espèces à un DAB <sup>(21)</sup> de la Banque		GRATUIT
• Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :		
- dans le Groupe Crédit du Nord ou Société Générale		GRATUIT
- hors Groupe Crédit du Nord et Société Générale :		
• avec une carte CB/Visa Premier, CB/Visa Platinum, CB/Visa Infinite ou une carte Jeunes		GRATUIT
• avec une Carte CB/Visa Classic		3 RETRAITS GRATUITS/ MOIS <sup>(22)</sup>
• avec une carte CB/Visa Électron ou une carte CB/Visa Plus		1,00/retrait
• avec une Carte Green, une Gold Card ou une Carte Platinum American Express		2% <sup>(23)</sup> /retrait (minimum 3,00)
- hors Groupe Crédit du Nord au guichet		5,70
• Frais par paiement par carte		GRATUIT

Les opérations cartes bancaires hors zone Euro		En Euro
• Carte bancaire - frais par :		
- paiement par carte		1,20 + 3,10 % <sup>(23)</sup>
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE INTERNATIONAL		12 PAIEMENTS/AN INCLUS
- retrait d'espèces à un DAB <sup>(21)</sup> d'une autre banque		4,10 + 3,10 % <sup>(23)</sup>
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE INTERNATIONAL		5 RETRAITS/AN INCLUS
- retrait d'espèces en agence		6,40 + 3,10 % <sup>(23)</sup>
• Carte American Express - frais par :		
- paiement par carte		2,80 % <sup>(23)</sup>
- retrait d'espèces à un DAB <sup>(21)</sup> d'une autre banque		2,00 % (minimum 3,00) + 2,80 % <sup>(23)</sup>
<b>Autres</b>		
• Consultation et gestion en ligne de vos cartes bancaires		GRATUIT
• Frais d'opposition (blocage) de la carte		
- pour perte ou vol <sup>(24)</sup>		GRATUIT
- pour utilisation frauduleuse par un tiers <sup>(24)</sup>		GRATUIT
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire		47,00
• Frais d'envoi de la carte bancaire		
- automatique au domicile pour un renouvellement ou un remplacement		GRATUIT
- autres cas		5,80 + frais postaux <sup>(25)</sup>
- envoi d'une carte en urgence <sup>(26)</sup>		83,00
• Choix du code confidentiel <sup>(27)</sup>		GRATUIT
• Demande de réédition de code confidentiel		12,50
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE		INCLUS
• Remplacement d'une carte (hors fraude ou problème technique)		16,80
• Facture carte bancaire contestée à tort		46,00
• Frais de recherche (justificatif sur facture carte bancaire)		23,00
<b>VIREMENTS</b>		
<b>Les virements SEPA<sup>(13)</sup></b>		
• Virement reçu		
- frais par virement SEPA reçu		GRATUIT
- frais par virement SEPA instantané reçu <sup>(15)</sup>		GRATUIT
• Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) émis		
- par internet <sup>(14)</sup>		
• virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) ordinaire		GRATUIT
• virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) instantané <sup>(15)</sup>		0,50
- en interne de compte à compte (pour un même titulaire)		GRATUIT
- en interne vers le compte d'un autre titulaire ou externe quel que soit le bénéficiaire - hors virement SEPA instantané :		
• par téléphone en appelant Etoile Direct (abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)) uniquement en France		3,00
• par papier		8,00

# VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT (SUITE)

En Euro	
<b>Les virements SEPA<sup>(13)</sup> (suite)</b>	
• Virement (cas d'un virement SEPA permanent) émis	
- par internet <sup>(14)</sup>	GRATUIT
- en interne de compte à compte (pour un même titulaire)	GRATUIT
- en interne vers le compte d'un autre titulaire ou externe quel que soit le bénéficiaire	1,60
Remarque : l'IBAN <sup>(7)</sup> (International Bank Account Number) étant obligatoire pour tout virement à destination de la zone SEPA, nous vous invitons à recueillir cette information auprès de vos bénéficiaires. Nous attirons votre attention sur le fait que votre numéro de compte, y compris sous la forme d'IBAN, doit être communiqué avec discernement auprès des tiers et réservé aux opérations pour lesquelles la transmission de ces données est indispensable.	
<b>Les virements non SEPA<sup>(29)(30)</sup></b>	
• Frais par virement émis ou reçu < 12 500 EUR	14,50
<b>AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE INTERNATIONAL</b>	<b>4 VIREMENTS/AN INCLUS</b>
• Frais par virement émis ou reçu ≥ 12 500 EUR	Consultez votre Conseiller
Les virements non SEPA émis ou reçus en couronnes suédoises (SEK) bénéficient de la même tarification, hors éventuelle commission de change <sup>(29)</sup> , que les virements SEPA au sein de l'EEE <sup>(28)</sup> , en frais partagés, sous réserve que vos ordres soient accompagnés de l'IBAN <sup>(7)</sup> du bénéficiaire pour les virements non SEPA émis.	
<b>PRELEVEMENTS/TIP<sup>(31)</sup></b>	
<b>Prélèvements SEPA<sup>(32)</sup> et TIP SEPA reçus</b>	
• Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat prélèvement SEPA) y compris un TIP SEPA	GRATUIT
• Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) y compris un TIP SEPA	GRATUIT
• Opposition sur prélèvement SEPA ou TIP SEPA <sup>(24)</sup>	GRATUIT
• Révocation de mandat ou de créancier	GRATUIT
<b>Prélèvements SEPA<sup>(32)</sup> émis</b>	
• Demande de numéro d'ICS <sup>(33)</sup>	33,00
• Émission d'un prélèvement SEPA	1,60
<b>CHÈQUES</b>	
<b>Les chèques en France</b>	
• Paiement d'un chèque et remise de chèques en euro	GRATUIT
• Délivrance d'un chéquier euro au guichet	GRATUIT
• Renouvellement automatique de chéquier	GRATUIT
• Frais d'envoi de chéquier	5,90 + frais postaux <sup>(25)</sup>
• Chèque libellé sur formule non conforme <sup>(34)</sup> (à la charge du bénéficiaire)	5,20
• Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur <sup>(5)</sup>	21,70
• Frais d'émission d'un chèque de banque <sup>(5)</sup>	15,00
<b>AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE</b>	<b>INCLUS</b>

## CHÈQUES (suite)

Les chèques sur l'étranger <sup>(29)(35)</sup>	
• Paiement d'un chèque à destination ou remise de chèque en provenance de l'étranger < 12 500 EUR	14,50
• Paiement d'un chèque à destination ou remise de chèque en provenance de l'étranger ≥ 12 500 EUR	Consultez votre Conseiller
<b>DATES DE VALEUR<sup>(36)</sup></b>	
Les opérations sont comptabilisées valeur J <sup>(37)</sup> (versements d'espèces, retraits d'espèces aux guichets et aux DAB, chèques émis, virements SEPA et non SEPA...) sauf délais techniques pour :	
• Émission de chèque de banque	J-1 ouvrable
• Remise de chèques	
- chèques des banques du Groupe Crédit du Nord	J+1 ouvrable
- chèques des autres banques situées en France	
• Réception de virement SEPA et non SEPA en devise hors EEE <sup>(28)</sup>	J calendaire
• Emission / réception d'un virement SEPA instantané	J calendaire
<b>CONDITIONS D'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS DE PAIEMENT</b>	
Heures limites de transmission des ordres de virement SEPA (hors virements SEPA instantanés)	
• Ordre remis en agence	16h00
• Ordre transmis via la Banque à Distance	19h00
• Ordre transmis via Internet	23h30
Les opérations sont comptabilisées uniquement les jours ouvrables de la Banque et au sens de l'article L.133-4 du Code Monétaire et Financier, qui peuvent varier selon les moyens de paiement utilisés et le mode de transmission choisi. Au-delà de l'heure limite, tout ordre de paiement reçu est réputé avoir été reçu le jour ouvrable suivant. Ainsi l'exécution des ordres reçus, par exemple, un samedi ou un dimanche, est systématiquement reportée au premier jour ouvrable suivant.	
Heures limites de transmission des ordres de virement non SEPA	Consultez votre Conseiller

# OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

En Euro

## LA CONVENTION ÉTOILE

LE SOCLE					
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) ou fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) au choix <sup>(38)</sup>			Cotisation carte CB/Visa Classic, Premier, Platinum ou Infinite incluse		
Opérations courantes exonérées			<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de tenue de compte</li> <li>Frais d'émission de chèques de banque</li> <li>Frais de réédition du code confidentiel</li> <li>Frais d'opposition sur chèque</li> <li>Intérêts débiteurs (Agios)<sup>(39)</sup></li> </ul>		
Assurance des moyens de paiement			Assurance Sécurité Bleue <sup>(40)</sup> : cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement incluse		
Le Club Étoile			Offres de remboursement <sup>(41)</sup> et promotions en ligne		
Services Internet - Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)			Consultation / gestion de ses comptes 24h/24 et 7 jours/7 : sur Internet, Smartphone et Tablette. Incluant notamment : 6 alertes/mois sur compte, la Synthèse multibanque et la Synthèse multiocto.		
Cotisation pour le socle (TTC) <sup>(42)</sup>	Convention Étoile Classic	Convention Étoile Premier	Convention Étoile Platinum	Convention Étoile Infinite	
Mensuelle	7,90 EUR	14,80 EUR	21,90 EUR	33,50 EUR	
Trimestrielle	23,70 EUR	44,40 EUR	65,70 EUR	100,50 EUR	
Annuelle	94,80 EUR	177,60 EUR	262,80 EUR	402,00 EUR	
(Périodicité au choix du client)					
Tarif Jeune			50% de réduction sur le prix du socle pour les moins de 26 ans.		
Tarif Duo			50% de réduction sur le prix du socle pour le conjoint, partenaire PACS ou concubin détenteur d'une Convention Étoile de même gamme.		

## LES MODULES OPTIONNELS

<b>International</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Carte CB/Visa Classic gratuite supplémentaire (pour le titulaire de la convention)<sup>(38)</sup></li> <li>4 virements non SEPA<sup>(43)</sup> par an (&lt; 12 500 EUR) inclus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>12 paiements et 5 retraits carte hors zone Euro par an exonérés de frais bancaires inclus</li> <li>Service extra-bancaire de protection de votre bagage en soute<sup>(44)</sup></li> <li>1 mois offert sur l'offre de Télésurveillance<sup>(45)</sup></li> </ul>
<b>Famille</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurance Sécurité 12 incluse : 12 mois de revenus versés à vos proches en cas de décès accidentel<sup>(46)</sup></li> <li>1 mois offert sur l'Assurance Habitation et/ou Automobile<sup>(47)</sup> la 1<sup>ère</sup> année</li> <li>12€/an offerts sur le montant total de la prime des assurances scolaires<sup>(47)</sup> souscrites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avantages enfants : 50 EUR offerts pour l'ouverture d'un Livret A pour les enfants de moins de 12 ans, une Carte Jeunes incluse pour les enfants entre 12 et 16 ans et pour les enfants entre 16 et 18 ans, une Carte Electron et le service Banque en ligne – Internet inclus.</li> <li>Garantie achats Internet<sup>(48)</sup> incluse</li> </ul>
<b>Épargne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sécurité Epargne : versement d'un capital jusqu'à 15 000 € en cas de décès accidentel<sup>(46)</sup></li> <li>20 % de réduction sur les droits de garde (PEA), droits d'entrée Assurance-vie (y compris pour les enfants jusqu'à leur majorité) et la Gestion Initiale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de transfert PEL/PEA inclus</li> <li>Relevé de compte patrimonial inclus</li> <li>1 mois offert sur l'offre de Télésurveillance<sup>(45)</sup></li> </ul>
<b>Cotisation TTC<sup>(49)(50)</sup>/module</b>		
Mensuelle		3,00 EUR
Trimestrielle		9,00 EUR
Annuelle		36,00 EUR
(Périodicité au choix du client)		

## LA CONVENTION NORPLUS<sup>(6)</sup>

Cotisation à l'offre groupée de services (tarifs TTC) :	Norplus Visa	Norplus Premier
• Cotisation mensuelle	9,05 EUR <sup>(51)(52)</sup>	17,65 EUR <sup>(51)(53)</sup>
• Cotisation trimestrielle	27,15 EUR <sup>(51)(52)</sup>	52,95 EUR <sup>(51)(53)</sup>
• Cotisation annuelle	108,60 EUR <sup>(51)(52)</sup>	211,80 EUR <sup>(51)(53)</sup>
• Jeune moins de 26 ans	50 % de réduction	-
• 2 <sup>ème</sup> titulaire sur un compte joint		50 % de réduction

## OFFRE SPÉCIFIQUE DE SERVICES BANCAIRES réservée aux clients en situation de fragilité

financière <sup>(88)(54)</sup>		Incidents de fonctionnement	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cotisation à l'offre groupée de services comprenant notamment :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>la tenue, la fermeture et le cas échéant, l'ouverture d'un compte de dépôt</li> <li>la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) CB/Visa Electron</li> <li>des prélèvements SEPA<sup>(52)</sup> et TIP SEPA<sup>(51)</sup> illimités</li> <li>4 virements SEPA /mois, dont au moins 1 virement SEPA permanent - hors virement SEPA instantané</li> <li>un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS dans la limite de 6 alertes par mois<sup>(51)</sup></li> <li>2 chèques de banque par mois</li> <li>un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - Internet en consultation</li> </ul> </li> </ul>	3,00 TTC/mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission d'intervention par écriture en cas de dépassement du montant de la Facilité Temporaire de Trésorerie ou en cas de débit non autorisé<sup>(55)</sup></li> </ul>	4,00 par opération avec un plafond de 20,00/mois
<ul style="list-style-type: none"> <li>Limitation des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>commissions d'intervention dans la limite de 4,00/opération et 20,00/mois</li> <li>frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision</li> <li>frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé</li> <li>forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision</li> <li>frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision</li> <li>frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision</li> <li>frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques</li> <li>frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire</li> <li>frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque</li> </ul> </li> </ul>		Dans la limite de 20,00/mois et 200,00/an	

# IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION		En Euro
<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission d'intervention en cas de dépassement du montant de la Facilité Temporaire de Trésorerie ou en cas de débit non autorisé<sup>(55)</sup></li> </ul>		8,00 par opération avec un plafond de 80,00/mois
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais par saisie - attribution</li> </ul>		132,50
<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais par saisie administrative à tiers détenteur</li> </ul>		8,33 % du montant de la saisie administrative à tiers détenteur dans la limite d'un plafond de 83,33 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé</li> </ul>		
- lettre simple		14,00
- lettre recommandée		27,80
<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques</li> </ul>		41,00
<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de recouvrement amiable</li> </ul>		2,40 % TTC <sup>(56)</sup>
- minimum		60,00 TTC
- maximum		291,60 TTC
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en garde de FICP<sup>(57)</sup></li> </ul>		30,80
INCIDENTS DE PAIEMENT		
Les chèques		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (comprenant l'ensemble des sommes facturées par la Banque, quelles que soient la dénomination et la justification de ces sommes)</li> </ul>		
- montant ≤ 50 EUR		30,00
- montant > 50 EUR		50,00
<ul style="list-style-type: none"> <li>Paiement d'un chèque émis en infraction d'une interdiction bancaire</li> </ul>		60,00
<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de retour d'un chèque impayé (à la charge du bénéficiaire), sauf motif sans provision</li> </ul>		20,50
<p><b>Attention :</b> le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Cette interdiction vaut pour 5 ans. Elle entraîne l'inscription au Fichier National des Chèques Irréguliers et au Fichier Central des Chèques de la Banque de France, recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre des chèques. La levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le Client. Vous avez la possibilité d'indiquer à votre Conseiller le moyen (téléphone, e-mail) par lequel vous souhaitez être informé d'un défaut de provision avant le rejet du chèque par la Banque.</p>		
Autres		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (prélèvement SEPA<sup>(32)</sup> et des TIP SEPA<sup>(31)</sup>)</li> </ul>		égal au montant de l'ordre (maximum 20,00)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Impayés sur prêts gérés</li> </ul>		
- prêts immobiliers <sup>(58)</sup>		3,00 % <sup>(59)</sup>
- prêts à la consommation <sup>(60)</sup>		8,00 % <sup>(59)</sup>

## PLAFONNEMENT SPECIFIQUE DES FRAIS D'INCIDENTS DE PAIEMENT ET D'IRRÉGULARITÉS DE FONCTIONNEMENT

<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les clients en situation de fragilité financière ne bénéficiant pas de l'offre spécifique de services bancaires, les frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte font l'objet d'un plafonnement comprenant les :</li> </ul>		
- commissions d'intervention		
- frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision		
- frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé		
- forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision		
- frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision		25,00/mois
- frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision		
- frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques		
- frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire		
- frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque		

# DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

DÉCOUVERTS <sup>(38)</sup>		En Euro
<ul style="list-style-type: none"> <li>Déouvert non contractualisé inférieur à 3 mois<sup>(55)</sup></li> </ul>		
- Taux Annuel Effectif Global (TAEG) ou Taux Effectif Global (TEG) Maximal		Plafond du taux réglementaire publié trimestriellement au Journal officiel
Exemple : à la date du 01/07/2019, pour un débit en compte de 900 EUR sur 20 jours à un taux débiteur de 18,83 %, les intérêts débiteurs sont de 9,42 EUR, soit un TAEG de 21,03 %		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Facilité Temporaire de Trésorerie à partir de 300 EUR<sup>(38)</sup></li> </ul>		Consultez votre Conseiller
- Taux		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Déouvert autorisé<sup>(38)</sup></li> </ul>		Consultez votre Conseiller
- Taux		
- Frais de dossier		1,20 % du montant emprunté (Minimum 80,00)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs par arrêté</li> </ul>		6,20
CRÉDITS À LA CONSOMMATION <sup>(38)</sup>		
Le crédit renouvelable		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Étoile Avance</li> </ul>		Consultez votre Conseiller
- Option de gestion automatique		GRATUIT
- Option débit - crédit <sup>(18)</sup> (option associée à l'ouverture d'un crédit renouvelable Étoile Avance, disponible sur les cartes CB/Visa Classic, CB/Visa Premier et CB/Visa Platinum)		GRATUIT

# DÉCOUVERTS ET CRÉDITS (SUITE)

En Euro

## CRÉDITS À LA CONSOMMATION<sup>(38)</sup> (suite)

Le crédit amortissable	
• Étoile Express	Consultez votre Conseiller
- frais de dossier <sup>(4)</sup>	1,20 % du montant emprunté (Minimum 80,00)
• Étoile Jeune Actif	Frais de dossier offerts, consultez votre Conseiller
• Crédit Ordinateur	
• Étoile Études Prêt Étudiant	
• Prêt Épargne Projet	
• Prêt amortissable lié à une épargne préalable	

## CRÉDITS IMMOBILIERS<sup>(38)</sup>

• Libertimmo 1 Prêt immobilier à taux fixe	Consultez votre Conseiller	
• Libertimmo 3 Prêt immobilier à taux révisable plafonné		
• Libertimmo 4 Prêt immobilier à taux fixe puis à taux révisable plafonné		
• Valorimmo Prêt immobilier in fine, à taux fixe ou révisable plafonné		
• Prêt relais Prêt à taux fixe		
• Crédit Global immobilier		
• Financement d'une nouvelle acquisition immobilière avant revente du bien actuel		
• Frais de dossier <sup>(4)</sup>		1,20 % du montant emprunté
- minimum <sup>(4)</sup>		480,00
- maximum <sup>(4)</sup>		975,00
• Frais de renégociation de crédits	1,20 % du capital restant dû	
- minimum	550,00	
- maximum	1 200,00	
• Frais d'avenant (hors renégociation)	400,00	
• Réédition d'un tableau d'amortissement	30,00	
• Frais de main levée d'hypothèque	210,00	

## Les prêts réglementés

• Prêt Épargne Logement	Consultez votre Conseiller
• Prêt à Taux Zéro+	
• Éco-Prêt à Taux Zéro	
• Prêt Conventionné	Consultez votre Conseiller
- frais de dossier <sup>(4)</sup>	1,20 % du montant emprunté
• minimum <sup>(4)</sup>	480,00
• maximum <sup>(4)</sup>	975,00

## CAUTIONS ET AVALS DONNÉS

• Frais d'établissement	130,00 maximum
• Commission proportionnelle annuelle	1,00% à 2,50 % <sup>(61)</sup> (minimum 29,00/ trimestre)

# ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

En Euro

## ÉPARGNE BANCAIRE<sup>(60)(62)</sup>

• Taux réglementés	
- Livret de Développement Durable et Solidaire	0,75 %
- Livret A	0,75 %
- Livret d'Épargne Populaire (soumis à conditions d'imposition)	1,25 %
- Compte d'Épargne Logement	0,50 % <sup>(63)(64)</sup>
- Plan d'Épargne Logement	1,00 % <sup>(63)(64)</sup>
• Taux libres	
- Compte Sur Livret	0,15 % <sup>(63)</sup>
- Livret Jeune	1,35 %
• Transfert CEL, PEL ou PEP vers un autre établissement (hors Groupe Crédit du Nord)	92,00

## PLACEMENTS FINANCIERS

Les transactions Valeurs mobilières cotées sur Euronext Paris, Bruxelles et Amsterdam		
	Internet ou service téléphonique Étoile Direct Bourse	Agence
• Actions, droits et bons		
- commission proportionnelle <sup>(65)</sup> au montant total de l'ordre :		
• jusqu'à 7 500 EUR	0,55 %	1,35 %
• entre 7 501 et 15 000 EUR	0,55 %	1,15 %
• entre 15 001 et 100 000 EUR	0,45 %	1,00 %
• plus de 100 000 EUR	0,30 %	0,65 %
- à laquelle s'ajoute une commission fixe pour les actions	GRATUIT	9,00
- commission minimale <sup>(65)</sup> par ordre		
• pour les actions (fixe + proportionnelle)	8,50	15,00
• pour les bons et droits	8,50	8,00
- ordre non exécuté ou annulé	GRATUIT	GRATUIT
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :		
Ordre portant sur 100 actions au prix de 10 EUR, soit un total de 1 000 EUR	8,50 0,85 %	22,50 2,25 %
Ordre portant sur 100 actions au prix de 100 EUR, soit un total de 10 000 EUR	55,00 0,55 %	124,00 1,24 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent au service de réception et transmission d'ordres (RTO). Il convient d'y ajouter les éventuels coûts liés à l'instrument financier choisi et les frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires (tels que le service de conservation et d'administration des instruments financiers), ainsi que les frais additionnels et les éventuelles commissions, le cas échéant, indiqués dans le présent document.



# ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS (SUITE)

En Euro

## PLACEMENTS FINANCIERS (suite)

<ul style="list-style-type: none"> <li>Service de Règlement Différé (SRD)<sup>(65)</sup> <table border="1"> <tr> <td>- commission à l'achat<sup>(65/67)</sup></td> <td>0,30 %</td> </tr> <tr> <td>- commission à la vente</td> <td>GRATUIT</td> </tr> <tr> <td>- commission de prorogation<sup>(68)</sup></td> <td>0,60 % (minimum 15,00)</td> </tr> </table> </li> </ul>		- commission à l'achat <sup>(65/67)</sup>	0,30 %	- commission à la vente	GRATUIT	- commission de prorogation <sup>(68)</sup>	0,60 % (minimum 15,00)					
- commission à l'achat <sup>(65/67)</sup>	0,30 %											
- commission à la vente	GRATUIT											
- commission de prorogation <sup>(68)</sup>	0,60 % (minimum 15,00)											
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :												
Ordre d'achat au SRD pour un montant total de 1 000 EUR sans prorogation	3,00 0,30 %											
Ordre d'achat au SRD pour un montant total de 1 000 EUR avec 1 prorogation	18,00 1,80 %											
Ordre d'achat au SRD pour un montant total de 1 000 EUR avec 3 prorogations	48,00 4,80 %											
Attention, les coûts ci-dessus correspondent au service de réception et transmission d'ordres (RTO). Il convient d'y ajouter les éventuels coûts liés à l'instrument financier choisi et les frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires (tels que le service de conservation et d'administration des instruments financiers), ainsi que les frais additionnels et les éventuelles commissions, le cas échéant, indiqués dans le présent document.												
<b>Les transactions</b> Valeurs mobilières cotées sur Euronext Paris, Bruxelles et Amsterdam												
<ul style="list-style-type: none"> <li>Obligations, fonds d'État indexés           <table border="1"> <tr> <td>- commission proportionnelle</td> <td>0,85 % (minimum 15,00/ordre)</td> </tr> </table> </li> </ul>		- commission proportionnelle	0,85 % (minimum 15,00/ordre)									
- commission proportionnelle	0,85 % (minimum 15,00/ordre)											
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :												
Ordre portant sur des obligations pour un montant total de 1 000 EUR	15,00 1,50 %											
Attention, les coûts ci-dessus correspondent au service de réception et transmission d'ordres (RTO). Il convient d'y ajouter les éventuels coûts liés à l'instrument financier choisi et les frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires (tels que le service de conservation et d'administration des instruments financiers), ainsi que les frais additionnels et les éventuelles commissions, le cas échéant, indiqués dans le présent document.												
- ordre non exécuté ou annulé	GRATUIT											
Frais additionnels : frais inhérents aux Taxes sur les Transactions Financières <sup>(69)</sup> en vigueur												
	Consultez votre Conseiller											
<b>Valeurs mobilières cotées à l'étranger<sup>(70/71)</sup></b> hors Euronext Bruxelles et Amsterdam												
<ul style="list-style-type: none"> <li>Europe           <table border="1"> <tr> <td>- jusqu'à 7 500 EUR<sup>(65)</sup></td> <td>2,00 %</td> </tr> <tr> <td>- au-delà de 7 500 EUR<sup>(65)</sup></td> <td>1,80 %</td> </tr> </table> </li> <li>Reste du monde           <table border="1"> <tr> <td>- jusqu'à 7 500 EUR<sup>(65)</sup></td> <td>2,30 %</td> </tr> <tr> <td>- au-delà de 7 500 EUR<sup>(65)</sup></td> <td>2,00 %</td> </tr> <tr> <td>- auxquels s'ajoutent des frais fixes pour l'Asie</td> <td>45,00</td> </tr> </table> </li> <li>Minimum<sup>(65)</sup> par ordre</li></ul>		- jusqu'à 7 500 EUR <sup>(65)</sup>	2,00 %	- au-delà de 7 500 EUR <sup>(65)</sup>	1,80 %	- jusqu'à 7 500 EUR <sup>(65)</sup>	2,30 %	- au-delà de 7 500 EUR <sup>(65)</sup>	2,00 %	- auxquels s'ajoutent des frais fixes pour l'Asie	45,00	22,00
- jusqu'à 7 500 EUR <sup>(65)</sup>	2,00 %											
- au-delà de 7 500 EUR <sup>(65)</sup>	1,80 %											
- jusqu'à 7 500 EUR <sup>(65)</sup>	2,30 %											
- au-delà de 7 500 EUR <sup>(65)</sup>	2,00 %											
- auxquels s'ajoutent des frais fixes pour l'Asie	45,00											
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :												
Europe :												
Ordre portant sur 100 actions au prix de 10 EUR, soit un total de 1 000 EUR	22,00 2,20 %											
Ordre portant sur 100 actions au prix de 100 EUR, soit un total de 10 000 EUR	180,00 1,80 %											

En Euro

## PLACEMENTS FINANCIERS (suite)

Reste du monde :									
Hors Asie :									
Ordre portant sur 100 actions au prix de 10 EUR, soit un total de 1 000 EUR	23,00 2,30 %								
Asie :									
Ordre portant sur 100 actions au prix de 10 EUR, soit un total de 1 000 EUR	68,00 6,80 %								
Attention, les coûts ci-dessus correspondent au service de réception et transmission d'ordres (RTO). Il convient d'y ajouter les éventuels coûts liés à l'instrument financier choisi et les frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires (tels que le service de conservation et d'administration des instruments financiers), ainsi que les frais additionnels et les éventuelles commissions, le cas échéant, indiqués dans le présent document.									
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ordre non exécuté ou annulé</li></ul>		GRATUIT	Consultez votre Conseiller						
<b>La gestion des titres</b>									
<ul style="list-style-type: none"> <li>Droits de garde sur compte non géré (calculés sur la valeur du portefeuille titres au 31/12 de l'année précédente) - commission dégressive appliquée par tranche<sup>(4)</sup> :           <table border="1"> <tr> <td>• jusqu'à 2 300 EUR</td> <td>29,90 TTC</td> </tr> <tr> <td>• de 2 301 à 38 000 EUR</td> <td>0,30 % TTC</td> </tr> <tr> <td>• de 38 001 à 152 000 EUR</td> <td>0,21 % TTC</td> </tr> <tr> <td>• au-delà de 152 000 EUR</td> <td>0,12 % TTC</td> </tr> </table> </li> </ul>		• jusqu'à 2 300 EUR	29,90 TTC	• de 2 301 à 38 000 EUR	0,30 % TTC	• de 38 001 à 152 000 EUR	0,21 % TTC	• au-delà de 152 000 EUR	0,12 % TTC
• jusqu'à 2 300 EUR	29,90 TTC								
• de 2 301 à 38 000 EUR	0,30 % TTC								
• de 38 001 à 152 000 EUR	0,21 % TTC								
• au-delà de 152 000 EUR	0,12 % TTC								
- à laquelle s'ajoute une commission fixe par ligne									
• titres en dépôt en France, Belgique ou Pays-Bas <sup>(4)</sup>	4,02 TTC								
• titres en dépôt dans les autres pays <sup>(4)</sup>	10,54 TTC								
<b>AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE ÉPARGNE</b>	<b>20 % DE RÉDUCTION POUR LES PEA</b>								
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) (hors avantage Norplus <sup>(6)</sup> / Convention Étoile Module Épargne) :									
Un compte de titres valorisé à 10 000 EUR au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes en dépôt en France, Belgique et Pays-Bas	93,20 0,93 %								
Un compte de titres valorisé à 10 000 EUR au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes en dépôt dans les autres pays que France, Belgique et Pays-Bas	158,40 1,58 %								
Un compte de titres valorisé à 10 000 EUR au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes dont 5 en dépôt en France, Belgique et Pays-Bas et 5 en dépôt dans les autres pays	125,80 1,26 %								
Attention, les coûts ci-dessus correspondent uniquement au service de conservation et d'administration d'instruments financiers et ne comprennent pas les coûts liés aux instruments financiers ou services d'investissement, autres services auxiliaires, frais additionnels ou commissions éventuelles, tels qu'indiqués dans le présent document									

# ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS (SUITE)

La gestion des titres (suite)		En Euro
• Actions de SICAV, parts de FCP et OPC I distribuées par la Banque <sup>(72)</sup>		GRATUIT
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :		
Un compte de titres valorisé à 10 000 EUR au 31/12, composé uniquement d'actions de SICAV, parts de FCP et OPC I distribuées par la Banque		GRATUIT 0,00 %
• Valeurs étrangères hors Euroclear		
- encaissement dividendes et coupons		6,00 % TTC <sup>(73)</sup>
- remboursement de titres		1,20 % TTC <sup>(73)</sup>
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :		
Encaissement de dividendes pour un montant de 1 000EUR / 10 000EUR		60,00 / 120,00 6,00 % / 1,20 %
Remboursement de titres pour un montant de 1 000EUR / 10 000EUR		12,00 / 120,00 1,20 % / 1,20 %
• Affectation de titres non cotés dans un PEA / PEA - PME		
- frais de constitution de dossier		340,00 TTC
• Virements de titres		
- au sein du Groupe Crédit du Nord		GRATUIT
- hors Groupe Crédit du Nord		
• commission proportionnelle au montant des capitaux		0,15 % TTC
• commission fixe par ligne		
- titres en dépôt en France, Belgique ou Pays-Bas		14,40 TTC
- titres en dépôt dans les autres pays		57,00 TTC
- titres nominatifs		19,20 TTC
• frais fixes transfert d'un PEA/PEA-PME		67,20 TTC
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :		
Virements de titres sur un compte titres :		
Virement de titres hors du Groupe Crédit du Nord de 10 000 EUR dont 1 ligne de titres en dépôt en France, 1 ligne de titres dans les autres pays et 1 ligne de titres au nominatif		105,60 1,06 %
Transfert de PEA ou PEA-PME :		
Transfert de PEA ou PEA-PME hors du Groupe Crédit du Nord d'un montant total de 10 000 EUR (9 000 EUR en titres et 1 000 EUR en solde espèces) avec 1 ligne de titres en dépôt en France et 1 ligne de titres au nominatif		115,80 1,16 %
<b>Les SICAV, FCP et OPC I</b>		
• Une gamme innovante de SICAV, FCP ET OPC I des plus diversifiés aux plus spécialisés		Frais d'entrée <sup>(74)</sup> = Néant
- Monétaires		
- Obligataires		de 0,25 à 2,00 %
- Diversifiés		de 0,50 à 2,00 %
- Multigestion		2,00 %

Les SICAV, FCP et OPC I (suite)		En Euro
• Une gamme innovante de SICAV, FCP et OPC I des plus diversifiés aux plus spécialisés		Frais d'entrée <sup>(74)</sup> =
- Immobilier		5,50 % <sup>(75)</sup>
- Actions		2,00 %
Le détail et les conditions de vos SICAV, FCP et OPC I sont indiqués dans le document d'information réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers, disponible dans nos agences ou sur le site « Notre offre de gestion financière ».		
<b>Opérations sur or</b>		
• Frais sur la transaction		3,60 % (minimum 41,00)
• Récupération sur frais engagés		70,80 TTC
• Réfection de bulletin lingot et lingotin (si absence)		55,00 TTC
• Sachet scellé numéroté (optionnel), par sachet		8,00 TTC
<b>GESTION SOUS MANDAT</b>		
• Comptes et contrats gérés ou conseillés		Consultez votre Conseiller
<b>PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE</b>		
• Antarius PERP		Frais d'entrée = 3,00 %
• Frais d'adhésion à l'association GER <sup>(76)</sup>		20,00
• Frais de transfert		2,00 % <sup>(77)</sup>
<b>ASSURANCE-VIE ET CAPITALISATION</b>		
	Internet <sup>(78)</sup>	Agence ou service téléphonique Étoile Direct Bourse
• Antarius Sélection (contrat multisupports à gestion libre)	Frais d'entrée pour les versements = 2,50 %	Frais d'entrée pour les versements < 37 500 EUR = 3,90 % >= 37 500 EUR = 3,50 %
• Antarius Sélection Multi Capi (contrat multisupports à gestion libre)	-	
• Antarius Duo (contrat à gestion pilotée)	Frais d'entrée = 2,50 %	Frais d'entrée = 3,90 %
• Antarius Donation (préparez l'avenir de vos enfants ou petits-enfants)	-	Frais d'entrée = 3,00 %
<b>GESTION INITIALE</b>		
• Commission forfaitaire par contrat Assurance-Vie ou de Capitalisation éligible		
- pour un encours inférieur ou égal à 100 000 EUR <sup>(79)(4)</sup>		20,00 TTC/mois
- pour un encours de plus de 100 000 EUR <sup>(79)(4)</sup>		32,00 TTC/mois
<b>AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE ÉPARGNE</b>		<b>20% DE RÉDUCTION</b>
• Frais d'arbitrage des supports dans le cadre de la Gestion Initiale		INCLUS
<b>RELEVÉS</b>		
• Relevé de Compte Patrimonial		
- envoi annuel <sup>(4)</sup>		47,00/an
- envoi semestriel <sup>(4)</sup>		54,00/an
- envoi trimestriel <sup>(4)</sup>		70,00/an
<b>AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE ÉPARGNE</b>		<b>INCLUS</b>
• Relevé de portefeuille titres		
- envoi trimestriel		GRATUIT
- envoi à la demande		13,00 + frais postaux <sup>(2)</sup>
• Attestation de plus ou moins-value (sur demande)		GRATUIT

## ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

		En Euro
• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Sécurité Bleue)	- premier titulaire <sup>(5)</sup>	36,00/an
	<b>AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE</b>	<b>INCLUS</b>
	- deuxième titulaire	33,60/an
• Protection Juridique, une solution pour faire face à vos litiges <sup>(4)</sup>		74,40/an
• Sécurité 12, la garantie d'un revenu en cas de décès accidentel	- option A <sup>(4)</sup>	37,20/an
	<b>AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE FAMILLE</b>	<b>INCLUS</b>
	- option A+ <sup>(4)</sup>	55,20/an
	- option B <sup>(80)</sup>	294,00/an
• Sécurité Épargne <sup>(81)</sup> , la garantie d'un capital en cas de décès accidentel	- option 1 <sup>(4)</sup>	34,80/an
	<b>AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE ÉPARGNE</b>	<b>INCLUS</b>
	- option 2 <sup>(4)</sup>	64,80/an
	• Assurance Accidents de la Vie <sup>(82)</sup> , pour faire face aux conséquences durables des accidents de la vie privée	Consultez votre Conseiller
	• Antarius Protection <sup>(83)</sup> , l'assurance décès toutes causes	Consultez votre Conseiller
	• Antarius Dépendance <sup>(84)</sup> , l'assurance pour faire face à la perte d'autonomie	
	• Capital Obsèques <sup>(85)</sup> , l'assurance pour financer les frais d'obsèques	
	• Assurance Habitation	
	• Assurance Automobile	
	<b>AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE FAMILLE</b>	<b>1 MOIS OFFERT</b>
• Offre Télésurveillance	Consultez votre Conseiller	
<b>AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE INTERNATIONAL OU ÉPARGNE</b>	<b>1 MOIS OFFERT</b>	

## SUCCESSION

		En Euro
• Prise de frais à la clôture d'un dossier de succession (maximum 800 EUR) <sup>(86)</sup>	- avoirs jusqu'à 15 000 EUR	100,00 + 0,83 % des avoirs
	- avoirs au-delà de 15 000 EUR	170,00 + 0,83 % des avoirs
	• Frais d'échéance annuelle	100,00

## GLOSSAIRE

- **Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)** : ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire ;
- **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS** : le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS ;
- **Tenue de compte** : l'établissement tient le compte du client ;
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour ;
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte ;
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte ;
- **Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)** : le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement ;
- **Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement** : le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance ;
- **Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)** : l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel ;
- **Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)** : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire ;
- **Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)** : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ;
- **Commission d'intervention** : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

# RÉSOLVRE UN LITIGE

Votre Conseiller est votre interlocuteur privilégié pour répondre à toutes vos questions sur la gestion de votre compte et vous apporter les solutions adaptées. Il est également à votre disposition pour vous remettre, à tout moment, les conditions générales de votre convention de compte bancaire à jour.

Si néanmoins une difficulté persistait dans vos relations bancaires, vous pouvez contacter notre Service Consommateurs - 59, Boulevard Haussmann, 75008 Paris. Enfin, en cas de litige non résolu et conformément à la charte de la médiation du Groupe Crédit du Nord, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de la consommation :

- en déposant une demande par voie électronique sur le site internet du Médiateur de la consommation : [www.mediateur.groupe-credit-du-nord.com](http://www.mediateur.groupe-credit-du-nord.com)

- en adressant un courrier à l'adresse suivante : Le Médiateur de la consommation du Groupe Crédit du Nord - Monsieur Yves Gérard - 59 Boulevard Haussmann, 75008 Paris.

- (1) Réservé aux clients relevant des articles L. 312-1 et D. 312-5 du Code Monétaire et Financier.
- (2) Pour les relevés non dématérialisés, selon les tarifs de La Poste au 01/07/2019. En France : 0,88 EUR TTC en tarif lent et 1,05 EUR TTC en tarif rapide jusqu'à 20 gr.
- (3) Si abonnement au service Internet.
- (4) Avantage Norplus : 20% de réduction. Attention la convention Norplus n'est plus commercialisée.
- (5) Avantage Norplus : inclus. Attention la convention Norplus n'est plus commercialisée.
- (6) Ce service n'est plus commercialisé.
- (7) IBAN : International Bank Account Number. Rib : Relevé d'Identité Bancaire.
- (8) Hors livret A, LEP, PEP, Livret Jeune, PEL et CEL. Le montant total des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 EUR. Pour les PEA, PEA-PME et compte de titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif au sens de l'article L. 312-19 Code Monétaire et Financier.
- (9) À partir de 276,00 EUR TTC pour les non clients de l'une des Banques du Groupe Crédit du Nord.
- (10) Hors coût de connexion.
- (11) Les 6 alertes sur compte incluent les messages informant le Client de la mise à disposition de ses moyens de paiement.
- (12) Toutes les alertes transmises au Client dans le cadre de ce service sont gratuites.
- (13) Virement en euros à destination de la zone SEPA<sup>(43)</sup>, sans limite de montant, en frais partagés, avec utilisation obligatoire de l'IBAN<sup>(44)</sup>. La Suisse, Saint-Marin, Jersey, Guernesey, Andorre, Le Vatican et l'île de Man ne faisant pas partie de l'EEE<sup>(45)</sup>, les virements SEPA émis par papier vers ces pays ainsi que les virements SEPA en provenance de ces pays sont soumis à la tarification «virements non SEPA».
- (14) Dans la limite du plafond journalier standard (2 400 EUR) y compris pour les virements à destination de la Suisse, Saint-Marin, Jersey, Guernesey, l'île de Man, Monaco, Andorre et Le Vatican. Pour tout virement d'un montant supérieur, consultez votre Conseiller.
- (15) Disponible en émission courant 2020, le virement SEPA instantané est un virement libellé en euro, permettant d'effectuer des paiements entre deux comptes tenus par des établissements financiers situés dans un même pays ou deux pays de la zone SEPA<sup>(43)</sup>, disponible sans interruption 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et tous les jours de l'année. Le crédit du bénéficiaire est effectué instantanément, avec réutilisation des fonds possible immédiatement.
- (16) Pour tout appel concernant le suivi de vos contrats et vos réclamations, vous pouvez contacter votre agence (prix d'appel local).
- (17) Débit différé : avant dernier jour ouvré du mois, sous réserve d'acceptation par la Banque.
- (18) Hors coût de la carte et du crédit associé.
- (19) Le cryptogramme visuel dynamique correspond au numéro figurant au dos de la carte et changeant toutes les heures. Ce service est réservé aux clients titulaires d'une Carte Visa Classic, Visa Premier, Visa Infinite ou Visa Platinum.
- (20) La 1<sup>ère</sup> année : 50 % de réduction pour toute souscription d'une Carte Green ou Gold Card American Express.
- (21) DAB : Distributeur Automatique de Billets.
- (22) Retrait supplémentaire : 1 EUR.
- (23) Du montant de la transaction.
- (24) Conformément à l'article L. 133-26 du Code Monétaire et Financier.
- (25) 5,85 EUR TTC au 01/01/2019 pour un envoi avec remise contre signature.
- (26) Ce tarif comprend le coût remplacement de la carte en urgence à la demande du client ainsi que le coût de création d'un nouveau code et les frais d'envoi par porteur (Chronopost et/ou UPS).
- (27) Via un serveur vocal (Service 0,40 EUR /min + prix appel).
- (28) L'Espace Économique Européen (EEE) réunit au 31/12/2018 les 28 pays membres de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) + l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. NB : la Suisse, Saint-Marin, Jersey, Guernesey, Andorre, Le Vatican et l'île de Man font partie de la zone SEPA<sup>(43)</sup> mais ne font pas partie de l'EEE.
- (29) Pour toute opération en devise avec change, prévoir une éventuelle commission de change : consultez votre Conseiller.
- (30) Hors forfait éventuel de correspondant. Lorsque ces virements non SEPA sont faits avec le choix « tous frais à votre charge », il faut intégrer un :
  - forfait de 30,00 EUR HT sur les virements non SEPA ≤ 100 000 EUR,
  - forfait de 0,10 % HT sur les virements non SEPA > 100 000 EUR.
- (31) Depuis le 1<sup>er</sup> février 2016, le TIP (Titre Interbancaire de Paiement) peut être remplacé au choix de l'émetteur par le TIPSEPA soumis aux règles du prélèvement SEPA<sup>(43)</sup>.
- (32) Prélèvements en euros débitant ou créditant des comptes ouverts dans les livres d'établissements situés dans la zone SEPA<sup>(43)</sup>.
- (33) ICS : Identifiant Créancier SEPA désignant de façon unique un créancier donné.
- (34) Chèque émis sur une formule non-conforme aux normes en usage dans la profession. Sont d'usage les formules pré-barrées, non endossables et délivrées par une banque.
- (35) Euro et devise pour tous pays hors France métropolitaine et DOM-COM.
- (36) Uniquement les chèques en euros des banques situées en France.
- (37) J : jour de traitement de l'opération.
- (38) Sous réserve d'acceptation par la Banque.
- (39) Les intérêts débiteurs ne seront facturés que si leur montant dépasse 8€/trimestre avec Convention Étoile Classic, 24€/trimestre avec Convention Étoile Premier, 35€/trimestre avec Convention Étoile Platinum, 50€/trimestre avec

Convention Étoile Infinite.

- (40) Contrat Sécurité Bleue d'assurance collective de dommages à adhésion facultative composée de contrats d'assurance et d'assistance souscrits par Crédit du Nord, pour son compte et celui de ses filiales bancaires, auprès de Sogesser (SA au capital de 33 825 000 EUR, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 379 846 637 – Tour D2 – 17 bis, Place des Reflets - 92919 Paris La Défense 2) et Juridica (SA, au capital de 14 627 854,68 EUR - RCS 572 079 150 Versailles - 1, place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi). Entreprises régies par le code des assurances. Les événements garantis, les conditions et les exclusions figurent dans la notice d'information.
- (41) Les remboursements sont des récompenses correspondant à des sommes d'argent, que les membres du Club Étoile peuvent se voir octroyer, au titre d'achats réalisés auprès de certaines enseignes, et dont le montant est forfaitaire ou correspond à un pourcentage de leur achat (sur le montant HT ou TTC, avec ou hors frais de port selon les cas).
- (42) Dont 0,05 EUR TTC/mois est reversé à notre partenaire CFC par inscrit au Club Étoile.
- (43) SEPA (Single Euro Payments Area) ou Espace Unique de Paiement en Euros regroupant au 31/12/2018 les 31 pays membres de l'EEE<sup>(45)</sup>, la Suisse, Saint-Marin, Jersey, Guernesey, l'île de Man, Andorre, Le Vatican et Monaco.
- (44) Service opéré par Tracenet - SAS au capital social : 10 000 € - Siège sociale : 8, rue Paul Cézanne 93360 Neuilly-Plaisance France - RCS Bobigny B 523 547 297). AeroTAG<sup>(46)</sup> est une marque déposée par Tracenet SAS.
- (45) Service opéré par EPS - SAS au capital de 1 000 000 € - Siège social : 30 rue du Doubs 67100 STRASBOURG - Adresse de correspondance : 36 rue de Messines - CS 70002 - 59891 LILLE CEDEX 9 - RCS STRASBOURG n° 338 780 513 - Code APE 80.20Z - N° TVA Intracommunautaire FR 92 338 780 513 - NIF Collectivité St Martin 179886 - L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité en date du 16/04/2018 sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.
- (46) Contrat souscrit auprès d'Antarius - SA au capital de EUR 314 060 000 - 402 630 826 - RCS Paris. Siège social : 59, Boulevard Haussmann - 75008 Paris. Les conditions d'adhésion au contrat et les modalités de fonctionnement des garanties, notamment les exclusions, figurent dans la Notice d'information.
- (47) Contrats d'assurance souscrits auprès de Sogesser (SA au capital de 33 825 000 EUR, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 379 846 637 – Tour D2 – 17 bis Place des Reflets - 92919 Paris La Défense 2) et d'assistance de Fragonard Assurances (prestations mises en œuvre par Mondial Assistance) et de Défense pénale et recours suite à accident d'Aviva Assurances. Contrat présenté par Crédit du Nord pour son compte et celui de ses filiales et banques associées en sa qualité de courtier d'assurance. Offre valable en France métropolitaine et soumise à des conditions d'éligibilité. Les événements garantis, les conditions et exclusions figurent au contrat.
- (48) Service opéré par Juridica - SA au capital de 14 627 854,68€ - RCS Versailles n°572 079 150 - Entreprise régie par le Code des Assurances - TVA intracommunautaire : FR 92 357 079 150 - 1 place Victorien Sardou, 78160 Marly-le-Roi.
- (49) Tarif dégressif. 2 modules cumulés : 5 EUR/mois ; 3 modules cumulés : 7 EUR/mois.
- (50) 8 EUR TTC/an est reversé à notre partenaire Tracenet par adhérent au titre de l'offre AeroTag (cette offre peut également être souscrite séparément auprès de Tracenet au prix de 120 EUR TTC/an) et dont 1 EUR TTC/an est reversé à Juridica par adhérent au titre de l'offre Garantie Achats Internet (cette offre peut être souscrite séparément auprès de Juridica au prix de 10 EUR TTC/an).
- (51) Dont 0,05 EUR TTC/mois est reversé à notre partenaire CFC par inscrit au Club Étoile et dont 0,017 EUR TTC/mois est reversé à notre partenaire SPB par adhérent au titre de la Garantie Achat. La Garantie Achat peut également être souscrite séparément auprès de notre partenaire SPB au prix de 10,00 EUR TTC/an.
- (52) Dont 1,28 EUR HT/mois est soumis à la TVA.
- (53) Dont 1,56 EUR HT/mois est soumis à la TVA.
- (54) Conditions de souscription et contenu de l'offre conformes aux I et III de l'article R.312-4-3 du Code Monétaire et Financier.
- (55) Ces informations n'emportent aucun engagement de crédit de la part de la Banque.
- (56) Du montant de la créance de la Banque.
- (57) Fichier des Incidents de Crédits aux Particuliers.
- (58) Au prorata temporis. Prêts soumis aux articles L.313-1 et suivants du Code de la Consommation.
- (59) Commission sur le montant de l'échéance impayée.
- (60) Prêts soumis aux articles L.312-1 et suivants du Code de la Consommation.
- (61) Du montant cautionné.
- (62) Taux de rémunération en vigueur au 01/07/2019. Ces taux peuvent être modifiés à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics ou de la Banque.
- (63) Avant impôts et/ou prélèvements sociaux.
- (64) Taux correspondant au minimum réglementaire.
- (65) Ces commissions peuvent être, le cas échéant, majorées des frais inhérents aux taxes sur les transactions financières en vigueur.
- (66) Ces tarifs s'appliquent en sus des frais de courtage habituels.
- (67) Le taux est fixe quelle que soit la durée de l'avance de trésorerie. Il peut être révisé mensuellement en fonction des conditions de marchés.
- (68) Uniquement réalisable auprès de votre agence.
- (69) Des taxes sur les transactions financières s'appliquent sur certaines acquisitions d'actions ou de titres de capital assimilés de sociétés, en fonction de leur nationalité et de leur capitalisation boursière. Pour toute information complémentaire, veuillez vous rapprocher de votre Conseiller.
- (70) Uniquement réalisable en agences ou avec Étoile Direct Bourse.
- (71) Calculées sur la contre-valeur en euro de la négociation brute.
- (72) Liste disponible sur le site « Notre offre de gestion financière » <https://www.banque-kolbr.fr/opc/home/>.
- (73) Commission plafonnée à 120,00 EUR TTC par opération.
- (74) Frais d'entrée appliqués à la valeur liquidative.
- (75) Dont 3,50% acquis au Titre.
- (76) GER : Groupement d'Épargne Retraite, tarif au 01/07/2019.
- (77) Sur la valeur de transfert.
- (78) Opérations dans la limite de 50 000 EUR. Les contrats comportant des particularités (mineurs ou majeurs sous tutelle, co-adhésions, mise en garantie...) ne sont pas éligibles aux opérations sur Internet. Liste complète des conditions et contrats éligibles disponible auprès de votre Conseiller.
- (79) 200 000 EUR pour les mandats Gestion Initiale souscrits avant le 01/05/2016.
- (80) Ce produit n'est plus commercialisé. Tarif valable pour les contrats en cours uniquement.
- (81) Adhésion réservée aux personnes âgées de 18 à 69ans.
- (82) Adhésion réservée aux personnes âgées de 18 à 75ans.
- (83) Tarif en fonction de l'âge et du capital garanti. Adhésion réservée aux personnes âgées de 18 à 65ans.
- (84) Souscription réservée aux personnes âgées de 50 à 75ans.
- (85) Tarif en fonction de l'âge à la souscription et du capital garanti. Souscription réservée aux personnes âgées de 55 à 79ans.
- (86) Les tarifs détaillés ci-dessous sont spécifiques au traitement du dossier de succession. La tarification demeure inchangée pour toutes les autres opérations bancaires.

# MODIFICATIF N°1

## de nos Conditions et tarifs Particuliers en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020

À compter du 1<sup>er</sup> février 2020, les taux des livrets d'épargne réglementés suivants évoluent :

- Livret A : 0,50 % net
- Livret Développement Durable et Solidaire : 0,50 % net
- Livret Epargne Populaire : 1,00 % net
- Compte Epargne Logement : 0,25 % brut

Par ailleurs, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2020, le taux du Compte Sur Livret sera rémunéré à 0,10 % brut.

Par conséquent, le tableau ci-dessous annule et remplace celui figurant en page 15 de nos Conditions et tarifs :

EN PAGE 15

### Épargne et placements financiers

En Euro

#### ÉPARGNE BANCAIRE<sup>(60)</sup><sup>(62)</sup>

• Taux réglementés	
- Livret de Développement Durable et Solidaire	0,50 %
- Livret A	0,50 %
- Livret d'Épargne Populaire (soumis à conditions d'imposition)	1 %
- Compte d'Épargne Logement	0,25 % <sup>(63)</sup> <sup>(64)</sup>
- Plan d'Épargne Logement	1,00 % <sup>(63)</sup> <sup>(64)</sup>
• Taux libres	
- Compte Sur Livret*	0,10 % <sup>(63)</sup>
- Livret Jeune	1,35 %
• Transfert CEL, PEL ou PEP vers un autre établissement (hors Groupe Crédit du Nord)	92,00

Pour toute précision, nos conseillers restent à votre disposition.

\* À partir du 1<sup>er</sup> avril 2020.

(60) Prêts soumis aux articles L.312-1 et suivants du Code de la Consommation.

(62) Taux de rémunération en vigueur au 01/02/2020. Ces taux peuvent être modifiés à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics ou de la Banque.

(63) Avant impôts et/ou prélèvements sociaux.

(64) Taux correspondant au minimum réglementaire.



# MODIFICATIF N°2

## de nos Conditions et tarifs « Particuliers » en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Compte tenu du décret n°2020-95 du 5 février 2020 relatif au plafonnement des frais afférents au PEA et au PEA-PME, la tarification des Placements Financiers évolue à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Par conséquent, les tableaux ci-dessous annulent et remplacent ceux figurant en pages 15, 16, 17 et 18 de nos Conditions et tarifs (les parties modifiées ont été encadrées pour une meilleure compréhension)

EN PAGE 15

En Euro

### PLACEMENTS FINANCIERS

#### Les transactions

Valeurs mobilières cotées sur Euronext Paris, Bruxelles et Amsterdam

	Internet ou service téléphonique Étoile Direct Bourse	Agence
• Actions, droits et bons		
- commission proportionnelle <sup>(65)</sup> au montant total de l'ordre :		
• jusqu'à 7 500 EUR	0,55 %	1,35 %
• entre 7 501 et 15 000 EUR	0,55 %	1,15 %
• entre 15 001 et 100 000 EUR	0,45 %	1,00 %
• plus de 100 000 EUR	0,30 %	0,65 %
- à laquelle s'ajoute une commission fixe pour les actions	GRATUIT	9,00
- commission minimale <sup>(65)</sup> par ordre :		
• pour les actions (fixe + proportionnelle)	8,50	15,00
• pour les bons et droits	8,50	8,00
- ordre non exécuté ou annulé	GRATUIT	GRATUIT
<b>- Plafonnement des frais de transactions pour les PEA/PEA-PME<sup>(65)</sup></b>		
Pour les ordres passés sur un PEA/PEA-PME, la commission proportionnelle <sup>(65)</sup> à laquelle s'ajoute une commission fixe ou la commission minimale <sup>(65)</sup> sera appliquée selon la tarification ci-dessus sans pouvoir excéder un plafond de :	0,50 % du montant de l'opération	1,20 % du montant de l'opération
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :		
Ordre portant sur 100 actions au prix de 10 EUR, soit un total de 1 000 EUR :		
• ordre sur Compte Titres	8,50 0,85 %	22,50 2,25 %
• ordre sur PEA/PEA-PME	5,00 0,50 %	12,00 1,20 %
Ordre portant sur 100 actions au prix de 100 EUR, soit un total de 10 000 EUR :		
• ordre sur Compte Titres	55,00 0,55 %	124,00 1,24 %
• ordre sur PEA/PEA-PME	50,00 0,50 %	120,00 1,20 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent au service de réception et transmission d'ordres (RTO). Il convient d'y ajouter les éventuels coûts liés à l'instrument financier choisi et les frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires (tels que le service de conservation et d'administration des instruments financiers), ainsi que les frais additionnels et les éventuelles commissions, le cas échéant, indiqués dans le présent document.

**Valeurs mobilières cotées à l'étranger<sup>(70/71)</sup>  
hors Euronext Bruxelles et Amsterdam**

- commission proportionnelle<sup>(65)</sup>  
au montant total de l'ordre :

Europe :

• jusqu'à 7 500 EUR <sup>(65)</sup>	2,00 %
• au-delà de 7 500 EUR <sup>(65)</sup>	1,80 %

Reste du monde :

• jusqu'à 7 500 EUR <sup>(65)</sup>	2,30 %
• au-delà de 7 500 EUR <sup>(65)</sup>	2,00 %
• auxquels s'ajoutent des frais fixes pour l'Asie	45,00

- commission minimale<sup>(65)</sup> par ordre : 22,00

**- Plafonnement des frais de transactions pour les PEA/PEA-PME<sup>(65)</sup>**

Pour les ordres passés sur un PEA/PEA-PME, la commission proportionnelle <sup>(65)</sup> à laquelle s'ajoute une commission fixe ou la commission minimale <sup>(65)</sup> sera appliquée selon la tarification ci-dessus sans pouvoir excéder un plafond de :	1,20 % du montant de l'opération
--	-------------------------------------

À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :

Europe :

Ordre portant sur 100 actions au prix de 10 EUR, soit un total de 1 000 EUR :

• ordre sur Compte Titres	22,00 2,20 %
• ordre sur PEA/PEA-PME	12,00 1,20 %

Ordre portant sur 100 actions au prix de 100 EUR, soit un total de 10 000 EUR :

• ordre sur Compte Titres	180,00 1,80 %
• ordre sur PEA/PEA-PME	120,00 1,20 %

## La gestion administrative des titres

<ul style="list-style-type: none"> <li>Droits de garde sur compte non géré comprenant : (calculés sur la valeur du portefeuille titres au 31/12 de l'année précédente)</li> </ul>	
- une commission dégressive appliquée par tranche <sup>(4)</sup> :	
• jusqu'à 2 300 EUR	29,90 TTC
• de 2 301 à 38 000 EUR	0,30 % TTC
• de 38 001 à 152 000 EUR	0,21 % TTC
• au-delà de 152 000 EUR	0,12 % TTC
• <b>Plafonnement de la commission dégressive pour un PEA/PEA-PME</b>	0,40 % TTC de la valeur du portefeuille titres
- à laquelle s'ajoute une commission fixe par ligne de titres en dépôt en France, Belgique ou Pays-Bas ou en dépôt dans les autres pays <sup>(4)</sup>	5,00 TTC
<b>AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE ÉPARGNE</b>	<b>20 % DE RÉDUCTION POUR LES PEA</b>
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) (hors avantage Norplus <sup>(6)</sup> / Convention Étoile Module Épargne) :	
Un portefeuille de titres valorisé à 1 000 EUR au 31/12, composé de 2 lignes de titres distinctes dont 1 en dépôt en France, Belgique et Pays-Bas et 1 en dépôt dans les autres pays :	
• Compte Titres	39,90 3,99 %
• PEA/PEA-PME	14,00 1,40 %
Un portefeuille de titres valorisé à 10 000 EUR au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes dont 5 en dépôt en France, Belgique et Pays-Bas et 1 en dépôt dans les autres pays :	
• Compte Titres	103,00 1,03 %
• PEA/PEA-PME	90,00 0,90 %
Attention, les coûts ci-dessus correspondent uniquement au service de conservation et d'administration d'instruments financiers et ne comprennent pas les coûts liés aux instruments financiers ou services d'investissement, autres services auxiliaires, frais additionnels ou commissions éventuelles, tels qu'indiqués dans le présent document	



• Virements de titres sur compte titres (hors PEA/PEA-PME)	
- au sein du Groupe Crédit du Nord	<b>GRATUIT</b>
- hors Groupe Crédit du Nord	
• commission proportionnelle au montant des capitaux	0,15 % TTC
• commission fixe par ligne	
- titres en dépôt en France, Belgique ou Pays-Bas	14,40 TTC
- titres en dépôt dans les autres pays	57,00 TTC
- titres nominatifs	19,20 TTC
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :	
Virements de titres sur un compte titres :	
Virement de titres hors du Groupe Crédit du Nord de 10 000 EUR dont 1 ligne de titres en dépôt en France, 1 ligne de titres dans les autres pays et 1 ligne de titres au nominatif	105,60 1,06 %
• Transfert de PEA/PEA-PME	
- au sein du Groupe Crédit du Nord	<b>GRATUIT</b>
- hors Groupe Crédit du Nord	
• commission proportionnelle au montant des capitaux	0,15 % TTC
• commission fixe par ligne	
- titres en dépôt France, Belgique ou Pays-Bas	14,40 TTC
- titres en dépôt dans les autres pays	15,00 TTC
- titres nominatifs	15,00 TTC
• frais fixes transfert d'un PEA/PEA-PME	67,20 TTC
<b>Plafonnement des frais de transfert d'un PEA/PEA-PME</b>	<b>150,00 TTC</b>
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :	
Transfert de PEA ou PEA-PME :	
Transfert de PEA ou PEA-PME hors Groupe Crédit du Nord d'un montant total de 10 000 EUR (9 000 EUR) en titres et 1 000 EUR en solde espèces) avec 1 ligne de titres en dépôt en France et 1 ligne de titres au nominatif	110,10 1,10 %
Transfert de PEA ou PEA-PME hors Groupe Crédit du Nord d'un montant total de 10 000 EUR (9 000 EUR) en titres et 1 000 EUR en solde espèces) avec 5 lignes de titres en dépôt en France et 1 ligne de titres au nominatif	150,00 1,50 %

Pour toute précision, nos conseillers restent à votre disposition.

(4) Avantage Norplus : 20% de réduction. Attention la convention Norplus n'est plus commercialisée.

(6) Ce service n'est plus commercialisé.

(65) Ces commissions peuvent être, le cas échéant, majorées des frais inhérents aux taxes sur les transactions financières en vigueur.

(70) Uniquement réalisables en agences ou avec Étoile Direct Bourse.

(71) Calculées sur la contre-valeur en euro de la négociation brute.



Banque Kolb – Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 14 099 103 – SIREN 825 550 098 – RCS Epinal – N° TVA FR37 825 550 098 – Siège Social: 1 et 3, place du Général de Gaulle - BP 1 - 88501 Mirecourt Cedex – Direction Centrale: 2, place de la République - BP 50528 - 54008 Nancy Cedex. Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 859. – Juin 2020 – MO – CS



## MODIFICATIF N°3

### de nos conditions et tarifs « Particuliers » en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le présent document complète et modifie nos tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. À l'exception des modifications apportées ci-après ou en vertu des précédents documents modificatifs, l'ensemble des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est maintenu à des conditions inchangées.

Par conséquent, les tableaux ci-dessous annulent et remplacent ceux figurant dans nos conditions et tarifs (les parties modifiées apparaissent en rouge pour une meilleure compréhension) :

EN PAGE 4

#### OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

TENUE DE COMPTE		En Euro
• Tenue de compte <sup>(5)</sup>		7,50/trimestre
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE		EXONÉRATION
• Courrier à disposition en agence <sup>(6)</sup>		115,00/an
• Frais d'envoi en recommandé (hors chéquier, cas par exemple d'une lettre de dénonciation de la Facilité Temporaire de Trésorerie lorsque le compte n'est pas en dépassement d'autorisation)		13,80 TTC
• Émission de fax		GRATUIT
• Délivrance d'un IBAN/RIB <sup>(7)</sup>		GRATUIT
• Compte inactif (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier) <sup>(8)</sup>		30,00/an par compte

EN PAGE 5

#### BANQUE À DISTANCE

LA BANQUE PAR INTERNET		En Euro
www.banque-kolb.fr et depuis nos applications smartphone et tablette		
• Abonnement <sup>(10)</sup> à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - Banque en ligne Internet incluant 6 alertes compte <sup>(11)</sup> et 10 alertes bourses/mois <sup>(5)</sup>		GRATUIT
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE		COMPRIS
• Frais d'utilisation du service de banque à distance (abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.))		
- coût à l'alerte compte supplémentaire <sup>(4)</sup>		0,32 TTC
- coût à l'alerte bourse supplémentaire <sup>(4)</sup>		0,50 TTC
• Consultation et gestion en ligne de vos cartes bancaires <sup>(12)</sup>		GRATUIT

## BANQUE À DISTANCE (suite)

En Euro

## LA BANQUE PAR INTERNET

www.banque-kolb.fr et depuis nos applications smartphone et tablette

• Frais par virement SEPA <sup>(13)(14)</sup>	
- virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	GRATUIT
- virement (cas d'un virement SEPA occasionnel instantané <sup>(15)</sup> )	0,50
- virement (cas d'un virement SEPA permanent)	GRATUIT
• Option bourse	GRATUIT
• Option relevé de compte en ligne	GRATUIT
• Option opérations sur assurance-vie	GRATUIT
• Option Vision Performance*	25,00 / mois

Compte tenu :

- de l'arrêt de la commercialisation des cartes American Express (Green, Gold et Platinum) par l'intermédiaire de notre établissement depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 (les conditions tarifaires liées à ces cartes demeurent inchangées jusqu'au 31 décembre 2020\*\*),
- du remplacement de la carte CB/Visa Electron par la nouvelle carte CB/Visa à autorisation systématique à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021,
- et de l'arrêt de la commercialisation de la carte CB/Visa Plus à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021,

les tableaux relatifs aux cartes figurant en pages 6 et 7 de notre brochure seront annulés et remplacés par les tableaux ci-dessous (modifications entourées en rouge pour plus de lisibilité) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

## VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

En Euro

## CARTES

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	
• Carte CB/Visa Infinite	360,00/an
• Carte CB/Visa Platinum	220,00/an
• Carte CB/Visa Premier <sup>(5)</sup>	138,00/an
• Carte CB/Visa Classic <sup>(5)</sup>	52,00/an
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE	COTISATION INCLUSE
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) <sup>(17)</sup>	
• Carte CB/Visa Infinite	360,00/an
• Carte CB/Visa Platinum	220,00/an
• Carte CB/Visa Premier <sup>(5)</sup>	138,00/an
• Carte CB/Visa Classic <sup>(5)</sup>	50,00/an
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE	COTISATION INCLUSE

## VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT (suite)

En Euro

## CARTES

Les options	
• Option débit-crédit <sup>(18)</sup> (option associée à l'ouverture d'un crédit renouvelable Étoile Avance, disponible sur les cartes CB/Visa Classic, CB/Visa Premier et CB/Visa Platinum)	GRATUIT
• Option cryptogramme visuel dynamique <sup>(19)</sup>	12,00/an
Les cotisations cartes American Express <sup>(20)</sup>	
• Cotisation carte Platinum American Express	590,00/an
• Cotisation Gold Card American Express <sup>(4)</sup>	185,00/an
• Cotisation carte Green American Express <sup>(4)</sup>	95,00/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	
• Carte CB/Visa Electron*** ou carte CB/Visa à autorisation systématique****	40,00/an
• Carte Jeunes	18,00/an
Fourniture d'une carte de retrait	
• Carte CB/Visa Plus*****	32,00/an
• Carte de retrait interne	GRATUIT
Les opérations cartes bancaires France et zone Euro	
• Frais par retrait d'espèces à un DAB <sup>(21)</sup> de la Banque	GRATUIT
• Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :	
- dans le groupe Crédit du Nord ou Société Générale	GRATUIT
- hors groupe Crédit du Nord et Société Générale :	
• avec une carte CB/Visa Premier, CB/Visa Platinum, CB/Visa Infinite ou une Carte Jeunes	GRATUIT
• avec une carte CB/Visa Classic	3 RETRAITS GRATUITS/MOIS <sup>(22)</sup>
• avec une carte CB/Visa Electron*** ou une carte CB/Visa à autorisation systématique**** ou une carte CB/Visa Plus*****	1,00/retrait
• avec une carte Green, une Gold Card ou une carte Platinum American Express	2,0% <sup>(23)</sup> /retrait (minimum 3,00)
- hors groupe Crédit du Nord au guichet	5,70
• Frais par paiement par carte	GRATUIT

## VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT (suite)

En Euro

Les opérations cartes bancaires hors zone Euro	
• Carte bancaire - frais par :	
- paiement par carte	1,20 + 3,10 % <sup>(23)</sup>
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE INTERNATIONAL	12 PAIEMENTS/AN INCLUS
- retrait d'espèces à un DAB <sup>(21)</sup> d'une autre banque	4,10 + 3,10 % <sup>(23)</sup>
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE INTERNATIONAL	5 PAIEMENTS/AN INCLUS
- retrait d'espèces en agence	6,40 + 3,10 % <sup>(23)</sup>
• <del>Carte American Express - frais par :</del>	
<del>- paiement par carte</del>	<del>2,80 %<sup>(23)</sup></del>
<del>- retrait d'espèces à un DAB<sup>(21)</sup> d'une autre banque</del>	<del>2,00 % (minimum 3,00) + 2,80 %<sup>(23)</sup></del>

## VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT (suite)

En Euro

CHÈQUES	
Les chèques en France	
• Paiement d'un chèque et remise de chèques en euro	GRATUIT
• Délivrance d'un chéquier euro au guichet	GRATUIT
• Renouvellement automatique de chéquier	GRATUIT
• Frais d'envoi de chéquier	5,90 + frais postaux <sup>(25)</sup>
• Chèque libellé sur formule non conforme <sup>(34)</sup> (à la charge du bénéficiaire)	5,20
• Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur <sup>(5)</sup>	16,00
• Frais d'émission d'un chèque de banque <sup>(5)</sup>	15,00
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE	INCLUS

## OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

## LA CONVENTION ÉTOILE

Les avantages enfants liés au module Famille de la Convention Étoile sont les suivants : 50 EUR offerts pour l'ouverture d'un Livret A pour les enfants de moins de 12 ans, une Carte Jeunes incluse pour les enfants entre 12 et 16 ans et pour les enfants entre 16 et 18 ans, une carte Electron<sup>\*\*\*</sup> ou une carte à autorisation systématique<sup>\*\*\*\*</sup> et le service Banque en ligne - Internet inclus.

En Euro

OFFRE SPÉCIFIQUE DE SERVICES BANCAIRES  
réservée aux clients en situation de fragilité financière<sup>(38)(54)</sup>

L'offre spécifique de services bancaires comprend notamment la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) CB/Visa Electron<sup>\*\*\*</sup> ou CB/Visa à autorisation systématique<sup>\*\*\*\*</sup>.

En Euro

SERVICES BANCAIRES DE BASE  
(ensemble de services rattachés à un compte ouvert dans le cadre  
du droit au compte prévu par les articles L.312-1 et D.312-5-1  
du Code monétaire et financier)

<ul style="list-style-type: none"> <li>Cotisation à une offre groupée de services comprenant les services bancaires de base suivants :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte</li> <li>- la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) CB/Visa Electron<sup>***</sup> ou CB/Visa à autorisation systématique<sup>****</sup></li> <li>- les moyens de consultation à distance du solde du compte et virement (par l'intermédiaire du service Banque en ligne Internet et/ou Étoile direct)</li> <li>- la réalisation des opérations de caisse (virement, encaissement de chèque, retrait et dépôt d'espèces) au guichet de l'agence ou DAB<sup>(21)</sup></li> <li>- les paiements par prélèvement SEPA, TIP SEPA ou virement SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance</li> <li>- l'envoi mensuel d'un relevé de compte</li> <li>- 2 chèques de banque par mois</li> <li>- un changement d'adresse par an</li> <li>- la fourniture de relevés d'identité bancaire</li> </ul> </li> </ul>	<b>GRATUIT</b>
<b>Incidents de fonctionnement</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission d'intervention par écriture en cas de débit non autorisé<sup>(55)</sup></li> </ul>	4,00 par opération avec un plafond de 20,00/mois

## IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

En Euro

## COMMISSION D'INTERVENTION

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Commission d'intervention en cas de dépassement du montant de la Facilité Temporaire de Trésorerie ou en cas de débit non autorisé<sup>(55)</sup></li> </ul> | 8,00 par opération avec un plafond de 80,00/mois |
|---|--|

## OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais par saisie-attribution</li> </ul>                      | 132,50   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais par saisie administrative à tiers détenteur</li> </ul> | 8,33 % du montant de la saisie administrative à tiers détenteur dans la limite d'un plafond de 83,33 € |

**Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé**

- Cette lettre vous invite à approvisionner votre compte dans les meilleurs délais lorsque celui-ci est à découvert ou dépasse la durée ou le montant de votre autorisation. Vous êtes susceptible de recevoir cette lettre à plusieurs reprises en fonction de la situation de votre compte.

- lettre simple	13,80
-----------------	-------

- lettre recommandée	27,80
----------------------	-------

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- |  |       |
|--|-------|
|  | 41,00 |
|--|-------|

## INCIDENTS DE PAIEMENT

## Les chèques

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (comprenant l'ensemble des sommes facturées par la Banque, quelles que soient la dénomination et la justification de ces sommes)

- montant ≤ 50 EUR	30,00
--------------------	-------

- montant > 50 EUR	50,00
--------------------	-------

- Païement d'un chèque émis en infraction d'une interdiction bancaire
- |  |       |
|--|-------|
|  | 60,00 |
|--|-------|
- Frais de retour d'un chèque impayé (à la charge du bénéficiaire), sauf motif sans provision
- |  |       |
|--|-------|
|  | 20,50 |
|--|-------|

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- |  |                |
|--|----------------|
|  | <b>GRATUIT</b> |
|--|----------------|

Attention : le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Cette interdiction vaut pour 5 ans. Elle entraîne l'inscription au Fichier National des Chèques Irréguliers et au Fichier Central des Chèques de la Banque de France, recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre des chèques. La levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client. Vous avez la possibilité d'indiquer à votre conseiller le moyen (téléphone, e-mail) par lequel vous souhaitez être informé d'un défaut de provision avant le rejet du chèque par la Banque.

## Autres

- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (prélèvement SEPA<sup>(32)</sup> et des TIP SEPA<sup>(31)</sup>)
- |  |  |
|--|--|
|  | égal au montant de l'ordre (maximum 20,00) |
|--|--|

- Impayés sur prêts gérés

- prêts immobiliers <sup>(58)</sup>	3,00 % <sup>(59)</sup>
-------------------------------------	------------------------

- prêts à la consommation <sup>(60)</sup>	8,00 % <sup>(59)</sup>
---	------------------------

- Frais de lettre d'information pour échéance impayée
- |  |                |
|--|----------------|
|  | <b>GRATUIT</b> |
|--|----------------|

## ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

En Euro

## ASSURANCE-VIE ET CAPITALISATION

	Internet <sup>(7B)</sup>	Agence ou service téléphonique Étoile Direct Bourse
• Antarius Sélection (contrat multisupports à gestion libre)	Frais d'entrée pour les versements = 2,50 %	Frais d'entrée pour les versements = 2,90 %
• Antarius Sélection Multi Capi (contrat multisupports à gestion libre)	-	Frais d'entrée pour les versements < 37 500 EUR = 3,90 % >= 37 500 EUR = 3,50 %
• Antarius Patrimoine Évolution Vie	-	Frais d'entrée = 2,50 %
• Antarius Patrimoine Évolution Capi	-	Frais d'entrée = 2,50 %
• Antarius Duo (contrat à gestion pilotée)	Frais d'entrée = 2,50 %	Frais d'entrée = 3,90 %
• Antarius Donation (préparez l'avenir de vos enfants ou petits-enfants)	-	Frais d'entrée = 3,00 %
VISION PERFORMANCE*		
• Commission fixe		25,00 / mois

Pour toute précision, nos conseillers restent à votre disposition.

\* Disponible au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021.

\*\* L'avantage Norplus (20 % de réduction) ne sera plus appliqué à partir du 31 décembre 2020.

\*\*\* La carte CB/Visa Electron ne sera plus commercialisée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

\*\*\*\* La carte CB/Visa à autorisation systématique remplace la carte CB/Visa Electron à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021.

\*\*\*\*\* La carte de retrait CB/Visa Plus ne sera plus commercialisée à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021.

(4) ~~Avantage Norplus : 20 % de réduction. Attention la convention Norplus n'est plus commercialisée.~~

(5) Avantage Norplus : inclus. Attention la convention Norplus n'est plus commercialisée.

(6) Ce service n'est plus commercialisé.

(7) IBAN : International Bank Account Number. RIB : Relevé d'Identité Bancaire.

(8) Hors livret A, LEP, PEP, Livret Jeune, PEL et CEL. Le montant total des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 EUR. Pour les PEA, PEA-PME et compte de titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier.

(10) Hors coût de connexion.

(11) Les 6 alertes sur compte incluent les messages informant le Client de la mise à disposition de ses moyens de paiement.

(12) Toutes les alertes transmises au Client dans le cadre de ce service sont gratuites.

(13) Virement en euros à destination de la zone SEPA<sup>(43)</sup>, sans limite de montant, en frais partagés, avec utilisation obligatoire de l'IBAN<sup>(7)</sup>. La Suisse, Saint-Marin, Jersey, Guernesey, Andorre, Le Vatican et l'île de Man ne faisant pas partie de l'EEE<sup>(2B)</sup>, les virements SEPA émis par papier vers ces pays ainsi que les virements SEPA en provenance de ces pays sont soumis à la tarification « virements non SEPA ».

(14) Dans la limite du plafond journalier standard (2 400 EUR) y compris pour les virements à destination de la Suisse, Saint-Marin, Jersey, Guernesey, l'île de Man, Monaco, Andorre et Le Vatican. Pour tout virement d'un montant supérieur, consultez votre Conseiller.

(15) Disponible en émission courant 2020, le virement SEPA instantané est un virement libellé en euro, permettant d'effectuer des paiements entre deux comptes tenus par des établissements financiers situés dans un même pays ou deux pays de la zone SEPA<sup>(43)</sup>, disponible sans interruption 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et tous les jours de l'année. Le crédit du bénéficiaire est effectué instantanément, avec réutilisation des fonds possible immédiatement.

(17) Débit différé : avant dernier jour ouvré du mois, sous réserve d'acceptation par la Banque.



- (18) Hors coût de la carte et du crédit associé.
- (19) Le cryptogramme visuel dynamique correspond au numéro figurant au dos de la carte et changeant toutes les heures. Ce service est réservé aux clients titulaires d'une carte Visa Classic, Visa Premier, Visa Infinite ou Visa Platinum.
- ~~(20) La 1<sup>ère</sup> année : 50 % de réduction pour toute souscription d'une Carte Green ou Gold Card American Express.~~
- (21) DAB : Distributeur Automatique de Billets.
- (22) Retrait supplémentaire : 1 EUR.
- (23) Du montant de la transaction.
- (25) 5,85 EUR TTC au 01/01/2019 pour un envoi avec remise contre signature.
- (28) L'Espace Économique Européen (EEE) réunit au 31/12/2018 les 28 pays membres de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) + l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. NB : la Suisse, Saint-Marin, Jersey, Guernesey, Andorre, Le Vatican et l'île de Man font partie de la zone SEPA<sup>(43)</sup> mais ne font pas partie de l'EEE.
- (31) Depuis le 1<sup>er</sup> février 2016, le TIP (Titre Interbancaire de Paiement) peut être remplacé au choix de l'émetteur par le TIP SEPA soumis aux règles du prélèvement SEPA<sup>(43)</sup>.
- (32) Prélèvements en euros débitant ou créditant des comptes ouverts dans les livres d'établissements situés dans la zone SEPA<sup>(43)</sup>.
- (34) Chèque émis sur une formule non conforme aux normes en usage dans la profession. Sont d'usage les formules pré-barrées, non endossables et délivrées par une banque.
- (38) Sous réserve d'acceptation par la Banque.
- (43) SEPA (Single Euro Payments Area) ou Espace Unique de Paiement en Euros regroupant au 31/12/2018 les 31 pays membres de l'EEE(28), la Suisse, Saint-Marin, Jersey, Guernesey, l'île de Man, Andorre, Le Vatican et Monaco.
- (54) Conditions de souscription et contenu de l'offre conformes aux I et III de l'article R.312-4-3 du Code monétaire et financier.
- (55) Ces informations n'emportent aucun engagement de crédit de la part de la Banque.
- (58) Au prorata temporis. Prêts soumis aux articles L.313-1 et suivants du Code de la consommation.
- (59) Commission sur le montant de l'échéance impayée.
- (60) Prêts soumis aux articles L.312-1 et suivants du Code de la consommation.
- (78) Opérations dans la limite de 50 000 EUR. Les contrats comportant des particularités (mineurs ou majeurs sous tutelle, co-adhésions, mise en garantie...) ne sont pas éligibles aux opérations sur Internet. Liste complète des conditions et contrats éligibles disponible auprès de votre Conseiller.

**Banque Kolb**



Banque Kolb - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
 au capital de EUR 14 099 103 - SIREN 825 550 098 - RCS Epinal -  
 N° TVA FR37 825 550 098 - Siège Social : 1 et 3 place du Général de Gaulle -  
 BP 1 - 88501 Mirecourt Cedex - Direction Centrale : 2 place de la République -  
 BP 50528 - 54008 Nancy Cedex - Société de courtage d'assurances immatriculée  
 à l'ORIAS sous le N° 07 023 859 - Décembre 2020 - Action co - CS